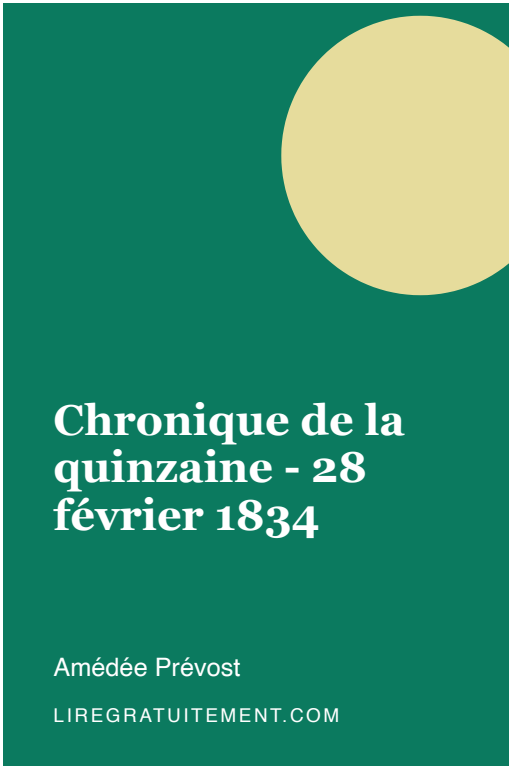


Chronique de la quinzaine - 28 février 1834

Amédée Prévost

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Chronique de la quinzaine - 28 février 1834

Retour à la liste

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

28 février 1834.

Nos ministres ne sont pas restés inactifs pendant cette quinzaine, et la chambre les a admirablement secondés dans leurs travaux. Grace à elle, ils ont maintenant une loi municipale faite pour anéantir toutes les franchises communales de la ville de Paris, une loi des crieurs qui remet la censure préventive entre les mains du préfet de police, et une loi des associations, qu'on peut regarder comme votée, et qui achève de jeter le pays tout entier sous l'arbitraire de la police. Il ne leur reste plus qu'à présenter une loi contre le jury, qu'ils s'appliquent déjà à écarter peu à peu des causes politiques, et une loi de justice et d'amour contre la presse. Après cela, la chambre actuelle pourra se retirer et se dissoudre ; elle aura noblement rempli son mandat.

Soit par hasard ou par connexion, l'affaire des ouvriers de Lyon a suivi presque immédiatement la tentative d'expédition en Savoie du général Ramorino et des réfugiés polonais. Les journaux ministériels, qui affirmaient d'abord que la coalition de Lyon n'avait rien de politique, ont subitement changé de langage, dès que le danger a paru s'éloigner. À les entendre maintenant, la république était là en personne, et ils ne se lassent pas d'interpeller le pouvoir, et de lui demander, comme l'a fait avec tant d'adresse M. Augustin Giraud, s'il est en mesure d'opposer une

forte digue aux débordemens révolutionnaires. C'est le mot obligé ; depuis vingt ans, il a servi de préface à toutes les lois d'exception.

L'affaire de Lyon est arrivée fort à propos pour le ministère, qui cherche depuis quelque temps à faire un coup d'état pour se consolider. Aussi les journaux ministériels ont-ils été vertement tancés de leur maladresse. Rassurer le pays en lui disant que les associations pour l'augmentation du prix du travail n'ont rien de politique, que c'est une coalition tout industrielle, c'était couper l'herbe sous les pieds du ministère, qui n'avait jamais eu une plus belle occasion d'exploiter le système de la peur ; c'était déconcerter toutes les hautes combinaisons de la pensée suprême qui avait jugé le moment favorable pour écraser les résistances de Paris, en montrant à la capitale ce qu'on saurait faire contre les velléités de démonstrations populaires. Les forts détachés de Lyon, et particulièrement le fort Montessui, n'étaient-ils pas armés, approvisionnés pour trois mois, le parc d'artillerie de Valence braqué dans les rues, trente mille hommes campés sur les deux rives du Rhône, les divisions des deux départemens voisins prêtes à marcher ? Aussi le journal ministériel de Lyon fut-il chargé de relever les journaux de Paris restés en arrière ; il annonça « que le pouvoir, en mesure, se disposait à donner une leçon vigoureuse aux ouvriers, » et ajouta : « Nous ne voyons pas ce que l'ordre public y perdrait. » Selon ce détestable égoïsme et ce froid calcul de ses intérêts qui domine le pouvoir actuel, le sang versé n'entre pour rien en ligne de compte, et il n'y a qu'à gagner pour lui dans la guerre civile et le massacre de toute une population.

Ces affreuses combinaisons contrastent tellement avec les mœurs de notre époque, qu'on se refuserait à les prêter au ministère, si des faits nombreux et des indiscrétions de tout genre ne les révélaient chaque jour aux plus incrédules. Au conseil, dans les salons ministériels, on ne cachait pas son impatience, on se plaignait de la lenteur et de l'irrésolution des ouvriers, on recommandait dans les dépêches de les pousser à bout, il fallait en finir, et si quelque bonne ame s'avisait de représenter à nos hommes d'état que la ruine de Lyon et de son industrie serait une calamité pour la France entière, l'un des habiles de la troupe, celui qui a réponse à tout, lui disait : « Voyez Manchester. Il y a peu de mois que je l'ai visité. Depuis les derniers massacres, la prospérité de la ville a augmenté de moitié. » On conviendra qu'il serait impossible de remettre les intérêts du commerce en de meilleures mains.

Le ministère voyait sans peine les fabricans émigrer avec leurs femmes et leurs enfans, les ouvriers se croiser les bras et attendre patiemment la famine qui devait les dévorer, la banqueroute frapper à toutes les portes de cette industrieuse cité ; il s'inquiétait peu de la voir déserte ; loin de là, son attitude éloignait toute idée de conciliation, ses agens excitaient sans cesse les fabricans à amener la catastrophe qu'il désirait, car Lyon saccagée et dévastée cessait de devenir une inquiétude pour le pouvoir, et de là devaient sortir toutes les lois d'oppression et d'exception qu'il lui faut. C'était d'ailleurs une diversion puissante au budget, qui a passé en effet sans embarras, avec sa longue queue de crédits supplémentaires. Ce ne sont pas ces queues-là que M. Viennet et ses amis du centre sont d'avis de couper. D'ailleurs, comme l'a fort bien dit M. Thiers, que sont vingt millions de crédits supplémentaires après un budget de onze cents millions ?

Sans M. Thiers que deviendrait ce ministère, maintenant que M. Guizot se tait, et que M. de Broglie ne parle plus ? Qui se chargerait de payer la chambre de mauvaises raisons, de fausser les idées, de tourmenter les chiffres, de les rendre inintelligibles, de couper insolemment les discussions les plus importantes, par la présentation de projets de loi de l'intérêt le plus mince ? Il faut rendre cette justice aux autres membres du ministère, que pas un d'eux n'irait jusque-là. Ce n'est pas M. Guizot, homme grave et instruit, qui dirait dans une question commerciale qu'en Angleterre le ministère a un fonds particulier pour l'encouragement du commerce, et que c'est avec ce fonds qu'on a creusé en Irlande le canal calédonien ; voilà cependant ce que le ministre du commerce a dit et imprimé la semaine dernière. M. de Broglie, qui, dans ses discours à la chambre des pairs, a si bien et si souvent défini le gouvernement représentatif, ne se chargerait certainement pas de venir déclarer à la chambre que sur vingt millions de crédits supplémentaires, onze millions ont été dépensés par ordre exprès du roi, et que les neuf autres sont trop peu de chose pour qu'on ait à s'en occuper sérieusement. « Vingt millions, disait M. Thiers, ce n'est pas un pour cent sur la totalité du budget ; et qui de vous, messieurs, est en état de calculer une affaire à un pour cent près ? » Au reste, il faut féliciter M. Thiers, puisque cette manière d'argumenter produit son effet sur la chambre, qui a cessé de le chicaner sur son budget, et ne l'oblige pas à dire, comme il disait l'année dernière : « Ah ! ils me font des réductions. Eh bien ! je leur f… des crédits supplémentaires. »

M. Thiers s'est encore montré bien supérieur dans la discussion de la loi sur l'état-major général de l'armée de terre. Ce jour-là, M. Dupin et la chambre se sentaient pris en même temps d'une velléité d'indépendance. Un amendement de M. Demarçay,

qui interdit au roi la faculté de nommer des maréchaux en temps de paix, venait d'être adopté à une forte majorité. Un autre amendement de M. Félix Bodin, membre du tiers-parti, qui limite le nombre des maréchaux à douze, avait également passé sans opposition. Ces deux amendemens sont autant de coups de poignard frappés au cœur de M. Sébastiani, qui voit encore lui échapper ce bâton sur lequel il comptait pour soutenir sa débile vieillesse, et qui sera obligé d'attendre une vacance, à un âge où l'on n'a guère le temps d'attendre, ou de remporter une nouvelle victoire à Almanacid. La chambre semblait prendre goût à faucher ainsi les têtes dorées de l'armée, et la foule des lieutenans-généraux et des maréchaux-de-camp s'éclaircissait déjà, comme dans un jour de bataille, sous les coups meurtriers des boules du scrutin. C'est alors que M. Thiers, jugeant, en homme d'esprit, qu'il ne s'agissait que de gagner du temps et de laisser passer ce moment de fièvre, monta tranquillement à la tribune, après avoir pris conseil de M. Guizot, et se mit à lire, d'une voix encore plus menue et plus éteinte que de coutume, quelques projets de loi concernant des intérêts locaux tout-à-fait étrangers à la discussion. On sait avec quelle vivacité M. Dupin fit observer au ministre que la présentation de ces projets de loi était inconvenante dans un pareil moment. On sait encore avec quelle ardeur M. Thiers défendit la prérogative royale attaquée, disait-il, par M. Dupin. Opposer une simple observation au singulier procédé du ministre du commerce, c'était, selon lui, attaquer la prérogative royale, dont il donne une bien haute idée, en la faisant servir à des roueries aussi misérables. Jamais aux époques les plus fâcheuses de la restauration, on n'avait élevé de prétentions pareilles, et les plus anciens députés ne se souviennent pas d'avoir vu une discussion interrompue de cette manière. Aussi la

chambre, toute difficile à émouvoir qu'elle soit, fit-elle éclater un mouvement général d'indignation, si fort et si hautement manifesté, que M. Thiers sentit sa faute, et ne lut pas même le texte de son premier projet de loi. L'effet de cette habile manœuvre du ministre et des lourdes déclamations de M. Barthe qui vint soutenir son collègue dans sa défaite, fut de faire adopter l'amendement qui réduit le nombre des officiers-généraux, et de priver M. Thiers d'un dîner qu'il devait faire le lendemain chez M. Dupin. La question du dîner fut discutée en conseil des ministres. On délibéra long-temps, et il fut décidé à la majorité que M. Thiers n'irait pas chez le président de la chambre. Cette affaire parut si importante aux Tuileries, qu'on en oublia, pendant tout un jour, les évènemens de Lyon.

Une autre affaire, non moins importante, a donné beaucoup d'embarras à nos hommes d'état. M. Gisquet, voyant avec quelle tyrannie M. Thiers traitait la chambre, imagina d'exercer le même despotisme envers les Parisiens ; et ressuscitant une vieille ordonnance du règne de Louis xvi et de la Convention, comme dans les journées de juin il avait exhumé des ordonnances de Louis xiv, le préfet de police fit intimer aux théâtres de Paris l'ordre de terminer leurs représentations à onze heures. À onze heures le rideau devait tomber et le public s'écouler, sous peine d'amende, de prison pour les directeurs, et ce qui va sans dire, de violences de la part des agens de M. Gisquet. M. Gisquet trouvait tout naturel de sonner le couvre-feu pour les Parisiens, à l'heure où ils se retiraient autrefois, lorsque les théâtres commençaient à quatre heures du soir, ou comme en 1791, quand la ville de Paris était journellement le théâtre de combats sanglans. M. Gisquet donnait pour motif l'excès de fatigue que la longueur des spectacles cause à ses agens, et la nécessité de leur assurer des nuits

tranquilles. Les motifs et les conclusions de M. Gisquet lui ont attiré de vives et amères censures. Les hommes de loisir et de liesse qui applaudissent à tous les empiètemens du pouvoir, à toutes les violences et à toutes les vexations de la police, se sentant cette fois atteints, ont jeté de grands cris d'alarme. Toucher à leurs plaisirs, vouloir restreindre leurs jouissances, diminuer leurs belles et joyeuses veillées, c'était un crime, une tyrannie qu'on ne pouvait tolérer, et qu'il fallait dénoncer à la nation. Ceux qui avaient défendu l'état de siège criaient à l'arbitraire, ceux qui se frottaient les mains en apprenant les exploits des assommeurs, juraient, les larmes aux yeux, que la cité était en péril. Le Journal des Débats, qui, depuis un grand mois, ne cesse de déclamer contre la liberté de la presse, défendit avec une violence inouie la liberté de rester la nuit hors de chez soi. Le maréchal de Richelieu et les grands seigneurs de la vieille cour ne traitaient pas avec plus de hauteur le lieutenant de police. C'est avec le plus profond dédain que le Journal des Débats déclara à M. Gisquet que son ordonnance était inexécutable, et en effet, M. Gisquet fut obligé de se justifier le lendemain. On le manda devant les puissances, et on lui prescrivit de se tenir désormais entre d'honnêtes limites, et surtout de ne pas s'attaquer aux plaisirs du juste-milieu. On lui laisse d'ailleurs d'amples compensations. On lui abandonne les crieurs, les associations, les fêtes du faubourg Saint Germain, les chahuts de la courtille ; on le laisse faire à son gré des arrestations, des émeutes, des visites domiciliaires. C'est une assez belle part, il pourra s'en contenter.

Les remontrances du Journal des Débats et de ses puissans amis ne sont pas les seuls désagrémens que l'ordonnance de M. Gisquet lui a fait essuyer. Le Courrier Francais le prenant à corps, avec sa verve et sa franchise ordinaires, avait dit comme l'a

répété depuis à la tribune M. Glais-Bizoin, que les auteurs de cette ordonnance ont acquis un droit incontestable à la qualification d'imbécilles. Cette phrase paraît avoir beaucoup déplu à M. Gisquet, qui se rendit auprès de M. Châtelain, rédacteur en chef du Courrier, et lui demanda satisfaction. Des témoins furent choisis. Le général Darriule et M. Ganneron se présentèrent pour M. Gisquet, M. Châtelain choisit pour les siens un des propriétaires du Courrier et le rédacteur en chef du National. On conféra, comme il est d'usage, entre témoins. On examina si l'article qui avait blessé M. Gisquet renfermait réellement une offense, et si le droit d'examen de la presse allait jusqu'à accoler la qualification que nous avons citée, au nom d'un fonctionnaire public. Or, il résulta de cette conférence que les témoins déclarèrent que la presse avait réellement ce droit, que l'offense n'existait pas, qu'il n'y avait pas lieu à en exiger satisfaction les armes à la main, et M. Gisquet se trouva avoir assemblé à grand'peine quatre personnes notables, pour se voir condamné à accepter l'épithète qui avait excité sa mauvaise humeur.

M. Gisquet ne la méritait pas cependant, car il ne s'est pas rendu coupable d'un coup de tête ni d'une folie comme on le lui a reproché, et quelques-uns de ceux qui l'ont attaqué très vivement savent aussi bien que nous le mot véritable de cette affaire. Il s'agissait de prouver à la ville de Paris, qui paie la garde municipale et les sergens de ville, que cette troupe n'est pas suffisante ; et qu'il faut l'augmenter de plusieurs escadrons, ainsi que d'un certain nombre d'escouades. On voulait mettre les Parisiens dans l'alternative de se coucher de bonne heure, ou de faire gracieusement les frais d'une police encore plus formidable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le conseil municipal peut s'attendre à cette de-

mande qui lui sera faite avant peu, et qu'il n'aura certainement pas le mauvais esprit de repousser.

Le ministère avait besoin d'émeutes à Paris pour faire suite aux évènemens de Lyon. Nous avons donc eu des émeutes. La brutalité avec laquelle on exécutait, depuis quelques jours, la loi sur les crieurs publics, avait causé quelques rassemblemens, de nouveaux embrigademens ont été faits à la préfecture de police, et depuis une semaine un immense déploiement de troupes, soutenues par une multitude d'agens déguisés, et tous armés d'énormes gourdins, nourrit le trouble qu'on cherche à prolonger par tous les moyens possibles. La population curieuse et paisible de Paris a été injuriée, foulée aux pieds, bâtonnée sans ménagement, tandis que les associations républicaines, bien avisées et bien disciplinées, se tenaient en dehors de tout ce mouvement, et nous avons eu le curieux spectacle que nous donnait la police, assommant ses admirateurs et ses partisans. Pendant ce temps, une autre comédie se jouait à la chambre des députés. M. Augustin Giraud, assez mauvais comédien d'ailleurs, interpellait M. Barthe, et le sommait, avec une apparence de grande inquiétude, de déclarer à la chambre si le pouvoir était en mesure de s'opposer aux efforts des factions. À quoi M. Barthe se hâta de répondre que le gouvernement présenterait le lendemain une loi sur les associations. Que d'élévation, de franchise et de noblesse dans nos ministres et dans les courageux députés qui les interpellent avec tant d'indépendance !

Le projet de loi contre les associations a été présenté en effet le lendemain ; on n'aurait eu garde de l'oublier. Il consiste en trois petits articles. Par le premier, la disposition du code pénal qui interdit les assemblées de plus de vingt personnes, sans auto-

risation du gouvernement, s'étendra aux associations partagées en sections d'un moindre nombre. La peine sera, pour les contrevenans, de deux mois à un an d'emprisonnement, de 50 fr. à 1000 fr. d'amende ; peine qui sera doublée en cas de récidive, et le condamné placé pendant deux ans sous la surveillance de la haute police. Par un autre article, la chambre des pairs jugera les membres des associations accusés de complots contre la sûreté de l'état, et les tribunaux correctionnels, les infractions à la loi nouvelle. On laisse aux jurés le jugement des délits politiques commis par les associations ; et comme les accusateurs auront toujours le soin de qualifier de complots ou d'infractions les délits des accusés, les jurés n'auront à juger personne. C'est là tout ce qu'on voulait.

Nous n'ajouterons qu'un mot. M. Barthe, l'auteur de cette loi, ancien carbonaro comme on sait, est aussi l'auteur d'une instruction à l'usage des membres des sociétés secrètes, pour préparer leurs réponses devant les tribunaux de la restauration. Nous publierons le travail de M. Barthe, afin que les coupables que crée la loi qu'il vient de présenter, reçoivent au moins de ses mains les moyens de se défendre.

La proposition de M. Bavoux en faveur du divorce a été encore une fois adoptée cette année à la chambre des députés. Une seule boule a protesté contre cette proposition. On présume qu'elle a été déposée par un député qui porte un nom bien connu, et qui, séparé depuis 22 ans de sa femme, jouit tout seul d'un revenu de vingt mille francs qu'il lui faudrait, non pas seulement partager, mais rendre, si un procès de divorce lui était intenté avec succès.

Les pétitions en faveur de la famille Napoléon ont été moins bien accueillies par la chambre. Le maréchal Soult semblait

éprouver une grande frayeur rien qu'en songeant à la présence des membres de la famille Bonaparte sur le territoire français. On concevrait la frayeur du maréchal si l'empereur devait revenir en personne. M. Sapey, ami de Lucien Bonaparte, demandait en quelque sorte une exception en sa faveur. Un fait curieux, c'est le peu d'intérêt que le général Bertrand a montré pour toute la famille impériale. Le général Bertrand s'est rendu, en cette circonstance, l'interprète fidèle de la pensée de Napoléon, qui, dans son exil, eut vivement à se plaindre de sa famille. M Lætitia et la princesse Borghèse, seules parmi tous ses parens, demandèrent à le visiter à Sainte-Hélène, et cette dernière lui envoya généreusement son fameux collier de diamans, qui apparut plus tard, on ne sait comment, à Paris, dans un bal, sur les épaules de la femme d'un des exilés de Sainte-Hélène. Pour Eugène Beauharnais et les siens, on sait qu'ils refusèrent d'accepter une lettre de change que Napoléon avait tirée sur eux de sa prison. Jérôme refusa aussi d'entendre parler de son illustre frère, et ferma à un de ses envoyés la porte du château où il vit seul avec son secrétaire, se faisant annoncer par un huissier qui le précède, en criant : Le roi ! dans les salles vides qu'il parcourt. Dans la famille du prince de Canino, on ne désigne l'empereur que par ces mots : ce coquin de Bonaparte, et l'un des fils du prince romain fut chassé de la maison paternelle à cause de son admiration pour Napoléon. On se souvient de la mort de ce malheureux jeune homme qui se brûla la cervelle, désespéré de l'abandon où ses parens le laissaient. Tout contribue enfin à justifier le peu de sympathie du vieil ami de Napoléon pour les parens de son protecteur, et à démontrer l'inutilité des rigueurs exercées contre cette famille qui est beaucoup moins bonapartiste qu'on ne le pense généralement.

L'émeute gagne aussi les Pays-Bas. L'enlèvement d'un fonctionnaire belge par la garnison de Luxembourg a causé beaucoup de rumeur à Bruxelles, et la réponse calme et pacifique du roi Léopold au message du sénat a tellement irrité les esprits, qu'il a été brûlé, dit-on, en effigie sur une place publique. Dans sa réplique au sénat, Léopold semble beaucoup compter sur l'appui de la France et de l'Angleterre, et cette réponse rappelle un peu le niais de la comédie qui s'écrie quand on le menace : « Si vous vous attaquez à moi, vous aurez affaire à lui ! » Ce n'est pas par leur fermeté vis-à-vis de l'étranger que brillent les monarchies élues de juillet et de septembre.

On parle aussi d'un mouvement révolutionnaire en Espagne, et de la démission de M. Martinez de la Rosa, ainsi que de celle de son collègue M. Gareli. On doit s'attendre d'un jour à l'autre à la dislocation de ce ministère, où les hommes d'affaires n'abondent pas. Un de ses derniers actes a été d'envoyer comme ambassadeurs à Paris, à Londres et à Rome, le duc de Frias, M. Florida-Blanca et M. Castro. Le duc de Frias et M. Castro sont poètes, ainsi que le premier ministre et si ce système continue, le gouvernement espagnol ressemblera à une pléiade littéraire. Le duc de Frias est en outre connu par une singulière affaire qu'il eut à Londres pendant son ambassade. Il profita des franchises du corps diplomatique pour faire entrer en Angleterre, sans payer de droits, et pour son usage personnel, une quantité de vins si grande, qu'on l'évalua à dix mille livres sterling. Ces vins furent vendus pour le compte de l'ambassadeur, et le fisc lui intenta un procès qui causa beaucoup d'embarras au corps diplomatique. Depuis ce temps, une circulaire tenue secrète soumet la cave des ambassadeurs, en Angleterre, à l'inspection du fisc, qui constate, d'après les registres d'entrée, la quantité de vin qu'on

croit nécessaire à leur usage. Nous espérons que le nouvel ambassadeur d'Espagne à Paris n'aura pas de pareils démêlés avec l'administration des droits réunis.

L'affaire du mariage de M. le duc d'Orléans avec une princesse de la maison royale de Prusse éprouve de grandes difficultés, si elle n'a complètement échoué. C'était cependant une heureuse combinaison. Le prince royal eût été le beau-frère de l'empereur Nicolas et du prince d'Orange, et il eût été possible d'arranger à l'amiable l'affaire de la Belgique, c'est-à-dire de la rendre à la maison d'Orange, si, comme nous en menace le ministère du roi Léopold, la Belgique adhérait au système de douanes prussiennes, et séparait entièrement ses intérêts de ceux de la France. Les Bourbons de la branche aînée s'alliaient dans leurs familles, et ces alliances étaient moins dangereuses pour le pays, car elles ne changeaient rien aux rapports extérieurs, et n'obligeaient pas à des concessions. On peut prévoir déjà ce que nous eût coûté en articles secrets un mariage tel que celui qu'on projetait.

D'autres mariages moins difficiles à conclure ont eu lieu cette semaine. M. de Bondy, préfet de la Corrèze, et fils du dernier préfet de la Seine, a épousé M Seillière, la nièce d'un de nos plus riches banquiers. M. Casimir Périer a épousé M Paturle, fille du député de ce nom. Ces deux époux sont destinés à compléter une fortune de près d'un million de rentes. Enfin M. de N..., le plus jeune des fils du pair de France de ce nom, a enlevé une jeune Anglaise, riche et jolie, le jour même où son fiancé arrivait d'Angleterre pour l'épouser. On parle aussi du mariage de la fille du général Foy avec M. Piscatory, député d'Indre-et-Loire. Le mariage est en faveur, comme on voit. C'est d'ailleurs un moyen de plaire au château, où l'on voudrait former une cour de jeunes

femmes pour entourer la princesse royale future. Il ne restera plus qu'à la trouver.

On se souvient d'un livre écrit en faveur de l'ordre de choses actuel, d'un panégyrique des deux premières années de ce régime, composé d'après des inspirations émises d'en haut, et sur des documens confiés à un jeune avocat qui se chargea avec beaucoup de zèle de la responsabilité de ce singulier ouvrage. C'était une preuve de dévouement s'il en fut jamais. Elle avait été donnée, il faut le dire, avec beaucoup de cœur et de franchise par le jeune écrivain qui connaissait bien mal les choses et encore plus mal les hommes qu'il vantait. Ce zèle méritait une récompense ; elle vient d'être accordée. L'auteur du livre dont il est question, peu familier avec les affaires, avait si mal arrangé l'exécution matérielle de celle-ci, que les bénéfices furent absorbés par les frais, et que poursuivi lui-même pour un excédant de dépenses, il fut écroué à Sainte-Pélagie. On s'adressa vainement pour lui à l'ordre de choses qu'il avait si bien servi, et à ses dépens encore. Les ministres qui l'avaient loué et encouragé, firent également la sourde oreille. Enfin, après plusieurs mois de captivité cruelle, le haut personnage le plus intéressé à la publication du livre, celui pour qui il avait été fait, s'est décidé à venir au secours du pauvre écrivain. Il y a peu de jours qu'un de ses familiers est venu, de sa part, remettre au ministre de l'intérieur deux mille francs pour le prisonnier. Il en fallait huit mille pour le mettre en liberté ! Avis aux écrivains ministériels.

M. Alphonse Royer, l'un des deux auteurs du beau roman des Mauvais-Garçons, a publié seul un nouveau roman, intitulé Venezia la Bella, dédié à son ancien collaborateur, M. Auguste Barbier, l'auteur des Iambes et du Pianto. Dans ce nouveau livre,

M. Royer peint en artiste des derniers jours de la république de Venise ; il annonce, par un dernier cri de douleur, la chute totale de cette merveilleuse cité. Un long séjour à Venise, un goût éclairé des arts, une tournure d'esprit toute particulière qui le porte à s'occuper, plus des monumens que des races, des ruines que des monumens debout, donnent à ce livre un caractère de vérité et une forme originale. Venezia la Bella est un roman ; M. Royer a assujéti ce beau tableau de Venise aux formes d'un drame, et ce drame est quelquefois plein d'intérêt ; mais ce qui vaut mieux que le drame de M. Royer, ce sont les belles et curieuses descriptions des églises, des places, des canaux, de la mer et des lagunes, ce sont les belles appréciations historiques qui les accompagnent. Les hommes qui aiment et cultivent les arts, regretteront, en lisant le livre de M. Royer, que son talent incontestable n'ait pas pris une forme plus sérieuse, et que les immenses recherches auxquelles il a dû se livrer, les incursions sans nombre qu'il a dû faire dans Venise, n'aient pas produit un vaste et complet ouvrage, qui nous manque encore sur cette cité. Il eût été digne d'un écrivain qui n'a épargné nulle fatigue pour exécuter son œuvre, d'élever ce monument littéraire sur les décombres de Venise, et de la dérober ainsi à sa ruine qui s'avance chaque jour. Ces regrets s'augmentent encore en lisant le premier chapitre du roman de M. Royer, belle et noble introduction, conçue d'une façon si ingénieuse, où l'auteur, placé au sommet de la grande tour du Campanile, sur la place Saint-Marc, jette un long regard sur tout le territoire vénitien qu'on découvre du haut de cette tour, depuis le canal de Mestre qui sépare Venise de la terre ferme, depuis l'île de Santa-Chiara jusqu'à la pointe de la Douane. C'est un admirable panorama qu'il nous montre. Que de soleil, que de flots, que de marbres, de granits, de colonnes, de statues, de clo-

chers, de voûtes et d'ogives ! D'abord, arrivé au tiers de la hauteur de la tour, à travers les meurtrières qui l'éclairent inégalement, on voit à cent pieds au-dessous de soi la foule, les hommes, le peuple de Venise et les soldats autrichiens, les vaincus et les vainqueurs, tous pêle-mêle, bien chétifs et bien petits. C'est à peine si, au milieu des matelots aux jambes velues, des pêcheurs, des gondoliers, des porte-faix, des mendians et des bourgeois, vous apercevez les uniformes blancs des troupes allemandes ; à peine si l'on distingue de loin en loin les fusils et les canons qui font leur force et assurent leur domination. Vous montez encore, les hommes ont disparu ; vous ne voyez plus qu'une ville, ses tours, ses maisons ; la matière humaine n'est plus qu'une masse d'une seule teinte. — « Ce n'est plus la terre, quoique ce ne soit pas encore le ciel, dit l'auteur. C'est Venise. Le regard ne sait où poser dans cet amas d'eau et de marbre qui étincelle de toutes parts. Montez encore ; ce n'est plus seulement une ville qui est à vos pieds, c'est un empire, l'immense dédale des lagunes et les villes qui les peuplent, la mer, le ciel, la terre ferme, et du côté du nord, les Alpes avec leur rideau de neige. Venise, dit le poète, vous apparaît alors dans toute sa splendeur. Il n'y a plus pour vous de cocarde ni de pavillon ; les cloches du Campanile ne sonnent pas d'un autre son pour l'empereur François ii, qu'elles ne sonnaient pour les doges de la république. Si un vaisseau entrant dans le port du Lido salue le fort de son artillerie ; vous pouvez croire qu'il appartient à Morosini, et qu'il revient du Péloponèse où le drapeau de Saint-Marc flotte encore en conquérant. Pour vous, l'humiliant traité de Passarowitz n'a pas abrogé celui de Carlowitz, et vous oubliez jusqu'aux noms de Léoben et de Campo-Formio. »

Cette indication des pensées de l'auteur de Venezia la Bella suffira pour faire connaître le caractère de ce livre, écrit souvent avec énergie et toujours avec bonheur. M. Royer, qui conçoit les choses en grand, annonce dans une préface que ce livre n'est que la première partie d'un grand travail, et que deux autres parties succéderont à celle-ci. Dans ce roman, l'auteur a placé son personnage à l'âge des illusions, au milieu des brillantes merveilles de Venise. Il le suivra dans l'âge mûr, sous un autre ciel, et peindra alors le Tyrol, qu'il a aussi parcouru en artiste ; puis il le montrera dans la vieillesse, au milieu des tristes et misérables populations moldaves et valaques, ce théâtre de guerres éternelles que M. Royer, voyageur infatigable, a étudié au prix de mille souffrances.

Après avoir rendu justice au talent de M. Royer, nous ne dissimulerons pas la faiblesse de sa fable. Ce tissu, un peu lâche, sera sans doute plus serré et plus vigoureux dans les autres parties.

Les Souvenirs de la marquise de Créquy viennent de paraître. Ils s'étendront de 1710 à 1800, car M de Créquy, ainsi que nous l'apprend son éditeur, est morte à peu près centenaire. Elle habitait, dit-il, un hôtel de la rue de Grenelle-Saint-Germain, qu'elle avait acheté à vie du marquis de Feuquières, dont elle a joui soixante-dix ans. Elle était depuis quarante ans d'une santé déplorable, et c'est à cette circonstance qu'elle attribuait le bon marché de son acquisition, dont elle eut la malice de s'applaudir jusqu'à sa mort.

La notice que donne l'éditeur sur M de Créquy est curieuse. Il assure que Jean-Jacques Rousseau disait d'elle : C'est le catholicisme en cornette et la haute noblesse en déshabillé. Ce mot peint parfaitement l'esprit de ces mémoires. Il est impossible de trou-

ver une femme plus spirituelle que cette M de Créquy, telle que l'a faite son éditeur anonyme ; elle est inépuisable en bons contes et en anecdotes, elle sait le secret de toutes les familles, elle connaît le néant de toutes les généalogies. Ainsi que Saint-Simon pour lequel elle montre peu de considération, elle n'admet d'autre noblesse que la sienne, d'autre illustration que celle de ses aïeux. Toutes ces histoires sont recouvertes d'un certain vernis d'authenticité, soutenues par une aisance de vieille cour, par un langage si franc et si gothique, tout cela sent si bien le lieu et l'époque, le commencement du dernier siècle et les anciens salons des hôtels du faubourg Saint-Germain, que l'esprit le plus incrédule se laisse prendre à chaque mot, et que le lecteur le mieux prévenu croit réellement entendre la voix aiguë et tremblante de la vieille et illustre douairière dont on lui offre les souvenirs. Ce livre curieux et amusant obtient un grand succès.

Nous ne répondrons pas non plus de l'authenticité des Historiettes de Tallemant des Réaux, publiées par MM. de Monmerqué, de Châteaugiron et Taschereau, trois infatigables bibliophiles. Selon les éditeurs, ils furent écrits vers la fin de 1657. Au reste, ils ne nous donnent nul détail sur ce Tallemant des Réaux, et ne nous disent pas comment s'est retrouvé son manuscrit. Toutes ces historiettes sont fort libres, hardiment contées, et fort intéressantes. Quelques-unes de ces anecdotes nous montrent sous un jour nouveau quelques personnages historiques, entr'autres Sully et Malherbe. Rien de plus curieux que les détails de la vie de Malherbe recueillis par Tallemant ; rien n'égalait son avarice, son orgueil et son indépendance ; les mots plaisans et les saillies lui venaient en foule. Il avait un frère aîné avec lequel il avait toujours été en procès ; et comme on lui disait un jour que des procès entre des personnes si proches causaient beaucoup de

scandale, il répondit : « Et avec qui voulez-vous que j'en aie ? avec les Turcs et les Moscovites avec qui je n'ai rien à partager. » Nous attendrons la seconde partie de ce curieux recueil qu'on nous promet, pour en parler avec plus de détail.

— Nos lecteurs apprendront avec intérêt que M. Dessalines d'Orbigny, naturaliste voyageur du Muséum, dont les journaux ont annoncé récemment le retour d'Amérique, a bien voulu nous promettre la communication de quelques épisodes de son long voyage. Un coup d'œil jeté sur les pays tour à tour visités par ce savant voyageur suffira pour faire apprécier tout ce que cette communication promet de faits neufs en tous genres. Parti de France en 1826, M. d'Orbigny, après une courte relâche à Ténériffe, arriva au Brésil, à Rio-Janeiro dont il visita les environs. Dans les premiers mois de l'année suivante, il se trouvait à Montévidéo, et parcourant toute la province de ce nom jusques sur les bords de l'Uruguay, il arriva à Buenos-Ayres en traversant la Plata. Le haut du Parana, si peu étudié depuis l'anéantissement des missions des jésuites, devait nécessairement appeler son attention : il remonta en conséquence ce fleuve et fut s'établir sur les confins du Paraguay, à Corrientes dont il étudia les productions pendant quinze mois. De retour à Buenos-Ayres, en 1828, M. d'Orbigny partit pour la colonie que la République Argentine a fondée au fort Carmen, sur le Rio-Negro, dans la Patagonie. Six mois d'excursions dans cette région qu'aucun naturaliste n'avait visitée avant lui, le mirent en rapport avec les tribus indiennes des Pampas, et même avec celles du détroit de Magellan, qui parfois s'avancent, dans leurs courses aventureuses, jusque dans les environs du Rio-Negro. Revenu encore une fois à Buenos-Ayres, notre voyageur eût désiré se rendre par terre au Chili, en traversant les Pampas et les Andes ; mais la guerre civile qui régnait

alors dans le pays, lui fermant cette voie, il fut obligé de confier de nouveau sa fortune à la mer, et au commencement de 1830 il débarqua à Valparaiso. M. d'Orbigny ne s'arrêta qu'un instant au Chili ; s'embarquant de nouveau, il visita les ports des Intermedios, Cobija, Arica ; et de ce dernier s'enfonçant dans l'intérieur, il se dirigea sur La Paz dans le Haut-Pérou, et peu de temps après à Cochabamba et Santa-Cruz de la Sierra jusques au centre de l'Amérique Méridionale. Ici commence une suite de travaux qui seront particulièrement utiles à la géographie, à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'état actuel de cette partie de l'Amérique, sur laquelle les missionnaires espagnols seuls nous ont à peine donné quelques détails aujourd'hui en grande partie surannés. Pendant deux ans, M. d'Orbigny parcourut cet immense territoire ; il traversa à l'est le pays des Chiquitos jusques sur les bords de la lagune Xarayes où le Paraguay prend sa source ; au nord, le pays des Guarayos et des Moxos où existent un grand nombre de villages indiens gouvernés par des missionnaires d'après les mêmes usages que les anciennes missions du Paraguay, et il descendit le Rio-Mamoré jusqu'à sa jonction avec le Rio-Madeira, l'un des plus majestueux affluens de l'Amazone. Revenant sur ses pas, l'infatigable voyageur s'arrêta dans quelques lieux du Haut-Pérou, principalement sur les bords du lac Titicaca, le plus élevé de ceux qui existent sur le globe, à Potosi, Chuquisana, etc., et vers le milieu de l'année dernière il se trouvait à Arica prêt à revenir en France où le rappelait l'administration du Muséum. Un navire se présenta qui, après l'avoir conduit à Lima, le ramena à Valparaiso, d'où il a dit adieu à l'Amérique.

Plus heureux que les Duvaucel et les Jacquemont, comme lui intrépides et infatigables, mais condamnés par le sort à ne plus

revoir leur patrie, M. d'Orbigny a pu saluer la France après plus de sept ans d'absence. De riches collections de toute espèce en ce moment déposées au Muséum, des vocabulaires de plus de vingt-cinq langues indiennes, des manuscrits de missionnaires sur le même sujet et sur l'histoire du pays, enfin d'innombrables observations et dessins dans un ordre parfait, tels sont les matériaux de la relation que va publier M. d'Orbigny, et dans laquelle il a bien voulu puiser à l'avance quelques détails pour en enrichir nos pages.

Mort de Schleiermacher. — L'Allemagne, qui, depuis plusieurs années, voit disparaître ses illustrations les plus hautes et les mieux consacrées par le temps, vient, il y a quinze jours à peine, de faire une perte nouvelle. L'éloquent et savant Schleiermacher est allé rejoindre Niebuhr, Hegel et Goethe. Certes, quand nous l'entendions au mois d'octobre dernier prêcher à Berlin, dans l'église de la Trinité, et quand plus tard, au mois de novembre, nous l'entendîmes, dans la chaire universitaire, expliquer, comme théologien et comme philosophe, les épîtres de saint Paul, nous étions loin de craindre que le vénérable vieillard qui exerçait avec une si paisible énergie le double ministère de la parole évangélique et du professorat, serait si tôt ravi à l'affectueuse admiration qui l'entourait et à ses grands travaux. Berlin a vivement senti cette perte, et a témoigné sa douleur par un immense concours aux funérailles de l'homme célèbre que regrette aujourd'hui l'Allemagne. Un de nos amis nous mande que depuis l'enterrement de la reine, il n'y avait pas eu d'exemple d'une manifestation publique aussi profonde et aussi unanime. Partisans et adversaires, riches et pauvres, la cour et l'armée, enfin la population entière et toute la jeunesse se sont réunis dans la même pensée et les mêmes témoignages. Plusieurs discours ont été pro-

noncés ; on a remarqué celui de M. Steffens. De pareils honneurs glorifient à la fois celui qui les reçoit et la grande cité qui sait les rendre. Schleiermacher est mort en travaillant à la traduction du Timée, et à un traité de dialectique ; sa traduction de Platon et ses sermons sont classiques ; c'est un des hommes qui a exercé le plus d'influence sur la pensée religieuse de l'Allemagne ; peut-être un jour essaierons-nous d'apprécier cette influence.

E. L.

Peu d'ouvrages historiques, dans les temps modernes, ont obtenu un succès plus éclatant que l'Histoire des Suisses, par Jean Muller. Il y avait peut-être quelque exagération à le comparer, comme l'a fait Villers, à Tacite et à Thucydide ; mais il est du moins incontestable qu'il occupe le premier rang parmi les historiens de son pays. L'Allemagne, plus riche généralement en poètes qu'en prosateurs, lui doit un monument littéraire impérissable, et écrit avec beaucoup de simplicité et de clarté ; qualités qui, comme on sait, ne sont pas très communes parmi les écrivains allemands. Malheureusement, les fonctions politiques que Muller remplit à la fin de sa vie le forcèrent de suspendre ses travaux scientifiques ; et, lorsque la mort le frappa en 1809, il laissait son ouvrage inachevé. Quelques années après la mort de Muller, un jeune Soleurois, Gloutz, entreprit de poursuivre cette œuvre incomplète ; mais il fut surpris par la mort dans la force de l'âge et à peine au début de son travail. Cette histoire, une seconde fois inachevée, a été reprise par un Zurichois, M. Hottinger, qui se sentait digne par son talent de la tâche difficile de continuer Jean Muller. Son ouvrage retrace l'histoire de la Suisse au XVI siècle, dans une des époques les plus intéressantes de ses annales. Les éloges que les critiques allemands ont décernés à ce

livre en faisaient vivement désirer la traduction, que nous croyons destinée en France à un égal succès.

Dans la première partie de son histoire, M. Hottinger fait le récit des campagnes auxquelles les Suisses prirent part en Italie et en Allemagne. Depuis la guerre de Bourgogne, les Suisses étaient regardés comme invincibles : tous les souverains recherchaient leur alliance, et croyaient la victoire assurée lorsqu'ils avaient à leur solde quelques milliers de soldats suisses. Mais, au commencement du XVI siècle, une tactique nouvelle s'était introduite dans l'art de la guerre. Les Suisses, enflés de leur succès, et, en général, peu portés aux innovations, conservèrent leur ancien système militaire : c'est ce qui explique les sanglantes défaites qu'ils essuyèrent dans leurs trois campagnes en Italie. L'histoire de la Suisse, à cette époque, présente un intérêt très général, et se confond avec l'histoire de la grande guerre que soutint François I avec les souverains ligués contre lui.

Les campagnes d'Italie furent suivies d'une guerre civile excitée par le mouvement religieux du XVI siècle. La Suisse avait été violemment agitée par le protestantisme. Le papisme zwinglien avait triomphé à Zurich, à Berne et à Bâle. Les trois cantons primitifs prirent l'alarme, et formèrent avec Zoug et Lucerne une ligue pour la défense du catholicisme. L'irritation des deux partis devait produire la guerre civile. Les Zurichois y étaient excités par les prédications de Zwingli, qui ne cessait de répéter qu'il ne pouvait y avoir aucune sûreté pour les amis de l'Évangile, tant que les soutiens de la tyrannie n'auraient pas été abattus. Enfin, la guerre éclata à la suite du refus que fit le sénat zurichois de laisser arriver dans les petits cantons les approvisionnemens qui leur étaient nécessaires. Le résultat fut une défaite sanglante es-

suyée par les protestans, et dans laquelle Zwingli fut tué. Tous ces événemens sont racontés avec beaucoup de talent par M. Hottinger. Le récit de la bataille de Cappel et de la mort de Zwingli peut être placé à côté des plus belles pages de Jean Muller. On ne saurait aussi trop louer l'impartialité que M. Hottinger, quoique protestant, montre en jugeant les partis religieux : il n'hésite pas à déclarer que le triomphe définitif du christianisme lui paraît devoir être assuré, non par le protestantisme, mais par une réforme dans l'église romaine.

Le traducteur, M. Vulliemin, est déjà connu par quelques ouvrages sur l'histoire ecclésiastique. Cette publication se lie à un plan plus étendu : M. Vulliemin a formé le projet de traduire Jean Muller, Gloutz et Hottinger, et de continuer l'histoire de la Suisse jusqu'à nos jours. Cette traduction fait bien augurer de la suite de son travail ; elle est complétée par des additions qui annoncent une grande connaissance de l'histoire suisse. Peut-être pourrait-on lui reprocher quelques inversions un peu forcées, et quelques locutions qui semblent faire violence à la langue française ; mais c'est un défaut presque inévitable, et qui se trouve dans toutes les traductions fidèles d'ouvrages allemands.

Amédée Prévost.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Chronique_de_la_quinzaine_-_28_f%C3%A9vrier_1834. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.